

9.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint: A M. Georges Chevalier, 349 rue Desmarreaux, quartier Longue-Pointe, de comparaître devant le Bureau des Commissaires, de la Cité de Montréal, à l'Hôtel de Ville de la Cité de Montréal, à l'Hôtel-de-Ville de la Cité de Montréal jeudi, le 11 courant, à 3 hrs p.m., dans la salle du Conseil, pour rendre témoignage dans l'affaire concernant la livraison de la pierre, dans le quartier Longue-Pointe.

Il est

Enjoint: A la personne ci-dessus mentionnée d'apporter avec elle les notes et autres documents qu'elle peut avoir en sa possession, en rapport avec la livraison de la pierre dans le quartier Longue-Pointe, le tout sous toutes peines que de droit.

La présente assignation est donnée, en vertu des dispositions de l'Article 21 R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint: A M. William Bélec, 124 avenue Meese, quartier Longue-Pointe, de comparaître devant le Bureau des Commissaires, de la Cité de Montréal, à l'Hôtel de Ville de la Cité de Montréal, à l'Hôtel-de-Ville de la Cité de Montréal jeudi, le 11 courant, à 3 hrs p.m., dans la salle du Conseil, pour rendre témoignage dans l'affaire concernant la livraison de la pierre, dans le quartier Longue-Pointe.

Il est

Enjoint: A la personne ci-dessus mentionnée d'apporter avec elle les notes et autres documents qu'elle peut avoir en sa possession, en rapport avec la livraison de la pierre dans le quartier Longue-Pointe, le tout sous toutes peines que de droit.

La présente assignation est donnée, en vertu des dispositions de l'Article 21 R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint: A M. Alexandre Pellerin, 225 rue Hector, quartier Longue-Pointe, de comparaître devant le Bureau des Commissaires, de la Cité de Montréal, à l'Hôtel de Ville de la Cité de Montréal, à l'Hôtel-de-Ville de la Cité de Montréal jeudi, le 11 courant, à 3 hrs p.m., dans la salle du Conseil, pour rendre témoignage dans l'affaire concernant la livraison de la pierre, dans le quartier Longue-Pointe.

Il est

Enjoint: A la personne ci-dessus mentionnée d'apporter avec elle les notes et autres documents qu'elle peut avoir en sa possession, en rapport avec la livraison de la pierre dans le quartier Longue-Pointe, le tout sous toutes peines que de droit.

La présente assignation est donnée, en vertu des dispositions de l'Article 21 R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint: A M. Alphonse Filion, 228 rue Hector, quartier Longue-Pointe, de comparaître devant le Bureau des Commissaires, de la Cité de Montréal, à l'Hôtel de Ville de la Cité de Montréal, à l'Hôtel-de-Ville de la Cité de Montréal jeudi, le 11 courant, à 3 hrs p.m., dans la salle du Conseil, pour rendre témoignage dans l'affaire concernant la livraison de la pierre, dans le quartier Longue-Pointe.

Il est

Enjoint: A la personne ci-dessus mentionnée d'apporter avec elle les notes et autres documents qu'elle peut avoir en sa possession, en rapport avec la livraison de la pierre dans le quartier Longue-Pointe, le tout sous toutes peines que de droit.

La présente assignation est donnée, en vertu des dispositions de l'Article 21 R de la Charte de la Cité de Montréal.

10.—(25615) Soumis un rapport du Département en Loi, transmettant un compte du Professeur C. H. McLeod, de l'Université McGill, au montant de \$75, pour informations relatives à la température, et ce, en rapport avec différentes causes dans lesquelles la Cité était intéressée.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, pour autoriser le paiement dudit compte, conformément à l'Article 556 de la Charte.

9.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey,

Mr. Geo. Chevalier, 349 Desmarreaux street, Longue-Pointe Ward, was ordered to appear before the Board of Commissioners, of the City of Montreal, at the City Hall of Montreal, on Thursday, the 11th instant, at 3 p.m., in the Council Room, to give evidence concerning the delivery of stone in Longue-Pointe Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with him the note-books and other documents he may have in his possession, in connection with the delivery of the stone in Longue-Pointe Ward, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21 R. of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey,

Mr. William Belec, 128 Meese avenue, Longue-Pointe Ward, was ordered to appear before the Board of Commissioners, of the City of Montreal, at the City Hall of Montreal, on Thursday, the 11th instant, at 3 p.m., in the Council Room, to give evidence concerning the delivery of stone in Longue-Pointe Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with him the note-books and other documents he may have in his possession, in connection with the delivery of the stone in Longue-Pointe Ward, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21 R. of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey,

Mr. Alexandre Pellerin, 225 Hector street, Longue-Pointe Ward, was ordered to appear before the Board of Commissioners, of the City of Montreal, at the City Hall of Montreal, on Thursday, the 11th instant, at 3 p.m., in the Council Room, to give evidence concerning the delivery of stone in Longue-Pointe Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with him the note-books and other documents he may have in his possession, in connection with the delivery of the stone in Longue-Pointe Ward, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21 R. of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey,

Mr. Alphonse Filion, 228 Hector street, Longue-Pointe Ward, was ordered to appear before the Board of Commissioners, of the City of Montreal, at the City Hall of Montreal, on Thursday, the 11th instant, at 3 p.m., in the Council Room, to give evidence concerning the delivery of stone in Longue-Pointe Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with him the note-books and other documents he may have in his possession, in connection with the delivery of the stone in Longue-Pointe Ward, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21 R. of the Charter of the City of Montreal.

10.—(25615) Submitted a report from the Law Department transmitting an account from Professor C. H. McLeod, McGill University, amounting to \$75.00, for information concerning the weather, in connection with different cases in which the City was interested.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That a report be made to Council authorizing the payment of said account, in accordance with article 556 of the Charter.